

## – CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2015 –

L'an deux mille quinze, le quinze avril à 21h, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 avril 2015, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. SALIGNAT, Maire.

**Présents :** M. Emmanuel SALIGNAT, M. Jean BRÉBION, M. Daniel MOREAU, Mme Stéphanie PETIT, M. Jean-Pierre VINCENT, M. Philippe JOBARD, M. Gilles MERCIER, Mme Florence HOIZEY, Mme Armelle PERRON, Mme Blandine SOULAY, Mme Véronique DRAY, M. Frédéric CARRÉ, Mme Dominique AUGER, M. Eric BATAILLE.

**Absente excusée :** Mme Nadia HUARD DE LA MARRE.

**Secrétaire :** Mme Armelle PERRON

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 11 décembre 2014.

### – ORDRE DU JOUR –

- Attribution du marché pour le contrat rural et le DETR,
- Création d'un poste d'Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, titulaire, 23 h semaine pour l'agence postale,
- Questions diverses.

#### **MARCHÉ CONTRAT RURAL ET DETR**

M. BRÉBION informe le Conseil municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 8 avril afin d'ouvrir les plis. Seize plis "papier" et un pli dématérialisé ont été reçus. Il y avait sept lots.

L'estimation de ces travaux était de 652 265 euros HT pour tous les lots.

Le 15 avril la commission d'appel d'offres s'est réunie afin d'étudier l'analyse et les conclusions de M. NEVEU, architecte et de retenir les entreprises. Le montant HT des travaux s'élève à 538 424.84 euros.

M. BATAILLE souhaiterait avoir des explications sur le projet et consulter les plans. B. BRÉBION précise que les plans sont en mairie.

M. le Maire explique les travaux projetés :

- Aménagement de trois salles à gauche en remplacement du bar,
- Remplacement des baies vitrées,
- Mise aux normes de la cuisine, avec vestiaires séparés pour le personnel,
- Electricité améliorée.

Il précise que les plans peuvent être consultés en mairie.

M. BATAILLE demande si le permis de construire est déposé et si les prix sont fermes et non révisables. M. BRÉBION répond que les prix sont fermes et le permis déposé.

M. BATAILLE souhaite également connaître la date d'exécution des travaux. Ceux-ci débuteront le 11 mai et seront étalés sur trois ans.

Mme SOULAY demande si la salle sera fermée le 11 mai. M. le Maire précise qu'elle sera fermée car il n'y aura pas d'accès aux sanitaires.

## **2015.23 / ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LES TRAVAUX DU CONTRAT RURAL ET DU D.E.T.R.**

M. BRÉBION informe le Conseil municipal qu'il a lancé un avis d'appel public à la concurrence pour les travaux du contrat rural et du DETR. Le mode de passation choisi est le marché à procédure adaptée (MAPA).

La commission d'appel d'offres dans sa réunion du 15 avril 2015 a retenu les entreprises suivantes :

<b>LOT</b>	<b>OBJET</b>	<b>ENTREPRISES</b>	<b>TOTAL H.T.</b>
<b>1</b>	<b>Démolition, réseaux gros œuvre, maçonnerie, carrelage</b>	<b>BOURGEOIS</b>	<b>224 853.00</b>
<b>2</b>	<b>Charpente, bac acier, étanchéité, couverture</b>	<b>LCC ROUVET</b>	<b>65 267.00</b>
<b>3</b>	<b>Menuiseries extérieures, serrurerie</b>	<b>MIROITERIE RAMBOLITAINE</b>	<b>80 527.84</b>
<b>4</b>	<b>Platerie, menuiseries intérieures</b>	<b>PLENUM</b>	<b>66 507.00</b>
<b>5</b>	<b>Electricité, alarme</b>	<b>ELECTROCLIM</b>	<b>52 245.00</b>
<b>6</b>	<b>Plomberie, chauffage</b>	<b>SN PIERRE</b>	<b>34 025.00</b>
<b>7</b>	<b>Peinture</b>	<b>DUBOIS</b>	<b>15 000.00</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>538 424.84</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le marché avec les entreprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Abstentions : M. BATAILLE) autorise Monsieur le Maire à signer le marché relatif aux travaux du contrat rural et du DETR avec les entreprises :

<b>LOT</b>	<b>OBJET</b>	<b>ENTREPRISES</b>	<b>TOTAL H.T.</b>
<b>1</b>	<b>Démolition, réseaux gros œuvre, maçonnerie, carrelage</b>	<b>BOURGEOIS</b>	<b>224 853.00</b>
<b>2</b>	<b>Charpente, bac acier, étanchéité, couverture</b>	<b>LCC ROUVET</b>	<b>65 267.00</b>
<b>3</b>	<b>Menuiseries extérieures, serrurerie</b>	<b>MIROITERIE RAMBOLITAINE</b>	<b>80 527.84</b>
<b>4</b>	<b>Platerie, menuiseries intérieures</b>	<b>PLENUM</b>	<b>66 507.00</b>
<b>5</b>	<b>Electricité, alarme</b>	<b>ELECTROCLIM</b>	<b>52 245.00</b>
<b>6</b>	<b>Plomberie, chauffage</b>	<b>SN PIERRE</b>	<b>34 025.00</b>
<b>7</b>	<b>Peinture</b>	<b>DUBOIS</b>	<b>15 000.00</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>538 424.84</b>

## **CRÉATION DE POSTE**

M. le Maire informe le Conseil municipal que Mme GAUDRAT qui est actuellement contractuelle à l'agence postale communale, souhaite être titularisée. Il propose de créer un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe titulaire, 23 heures par semaine. Il précise que Mme GAUDRAT sera stagiaire un an avant d'être titularisée sur son poste. Les démarches administratives étant de deux mois environ, elle sera nommée au 1<sup>er</sup> juillet 2015.

M. JOBARD demande si la poste continuera à verser sa participation si l'agent est titulaire. M. le Maire confirme que la poste versera toujours sa participation.

M. BATAILLE précise que l'agent doit suivre une formation d'intégration. Il demande si son remplacement est prévu durant sa formation. M. le Maire précise que Mme CHALLOY qui assure les jeudis remplacera l'agent durant sa formation.

M. le Maire informe le Conseil municipal que l'agence postale sera ouverte les jeudis à partir du 1<sup>er</sup> mai, Mme CHALLOY ayant été recrutée. Il faudra également trouver une solution pour l'ouverture de l'agence postale le jeudi, durant ses congés.

## **2015.24 / CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2<sup>ÈME</sup> CLASSE - 23 HEURES SEMAINE**

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de M. le Maire,

Considérant qu'il convient de créer un poste de titulaire pour l'emploi de l'agence postale actuellement contractuel,

**DÉCIDE** après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- la création d'un emploi d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe (23 h semaine), pour l'agence postale communale.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015 :

EMPLOIS TITULAIRES	EMPLOIS BUDGÉTÉS		QUANTIÈME	SUPPRESSION	CRÉATION	TOTAL
	Nombre	Temps de travail				
Filière administrative	3			0	1	4
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	35 h				1
Adjoint administratif territorial 2 <sup>ème</sup> classe	2	35 h				2
Adjoint administratif territorial 2 <sup>ème</sup> classe		23 h			1	1
Filière technique	6			0	0	6
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	35 h				1
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	1	35 h				1
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	2	35 h				2
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	32 h	32/35			1
Agent de maîtrise	1	35 h				1
Filière sociale	2					2
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	1	32 h 30	32,50/35			1
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	1	22 h 55	22,93/35			1
Filière culturelle	1			0	0	1
Adjoint du patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe	1	14 h				1
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>				<b>1</b>	<b>13</b>

EMPLOIS NON TITULAIRES	EMPLOIS BUDGÉTÉS		QUANTIÈME	SUPPRESSION	CRÉATION	TOTAL
	Nombre	Temps de travail				
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1	23 h	23/35			1
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1	6 h	6/35			1
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1	2 h 30	8,11/35			1
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	22 h 22	22,37/35			1
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	14 h 24	14,40/35			1
Animateur (emploi avenir)	1	26 h 08	26,13/35			1
Animateur	1	3 h 55	3,92/35			1
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>					<b>7</b>

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget 2015, chapitre 12, article 6411.

## **2015.25 / CRÉATION DE LA COMMISSION INFORMATIQUE ET NOUVELLES TECHNOLOGIES**

M. le Maire laisse la parole à M. VINCENT.

M. VINCENT propose la création d'une commission informatique et nouvelles technologies. Cette commission sera chargée de :

- L'évolution et suivi du parc informatique Ecole, Mairie et Services Techniques,
- L'évolution et suivi de l'infrastructure informatique : fibre optique, câblage réseau, Box, Wifi...
- Du suivi du déploiement de la fibre optique sur Gazeran et gestion des contacts avec les habitants,
- L'évolution et suivi des moyens de communication : standard, téléphonie, contrats Orange,
- L'évolution et suivi des logiciels informatiques : messagerie, agenda, outils bureautiques,
- L'évolution et suivi des logiciels de gestion des services de la mairie : comptabilité, état civil, suivi des services périscolaires, suivi des services techniques, suivi des biens communaux,
- L'évolution et suivi des autres outils de communication: site Web, journal électronique, (ne comprend pas la mise à jour quotidienne),
- La participation à l'introduction de nouvelles technologies dans d'autres domaines tels que la signalisation

Cette commission va permettre d'avancer efficacement dans de nombreux domaines avec l'agrément de ses membres. Une formation à l'environnement et aux outils informatiques existants sera dispensée lors des premières réunions de cette commission.

Il est prévu au départ 2 réunions par mois, une le soir et une en journée avec les membres qui seront disponibles afin d'avancer les projets.

Chaque membre, selon sa disponibilité, pourra prendre en charge une partie des études ou y participer.

Les membres intéressés par cette commission que propose de suivre M. VINCENT, sont : Emmanuel SALIGNAT, Jean BRÉBION, Stéphanie PETIT, Jean-Pierre VINCENT, Philippe JOBARD, Gilles MERCIER, Véronique DRAY.

M. VINCENT propose à Mme AUGER et M. BATAILLE s'ils souhaitent rejoindre cette commission. M. Eric BATAILLE précise qu'ils réservent leur réponse pour le moment.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer une commission "Informatique et nouvelles technologies". Les membres désignés pour cette commission sont :

- Emmanuel SALIGNAT
- Jean BRÉBION
- Stéphanie PETIT
- Jean-Pierre VINCENT
- Philippe JOBARD
- Gilles MERCIER
- Véronique DRAY

### **QUESTIONS DIVERSES**

- M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a assisté en Sous-Préfecture à une réunion sur la sécurité. Des contrôles de vitesse seront réalisés sur la commune.
- Mme SOULAY informe le Conseil municipal qu'un lampadaire est en panne dans sa résidence. M. MOREAU précise que son remplacement est prévu.
- M. BATAILLE informe le Conseil municipal que des pavés, route du Bray, sont déplacés par des véhicules ne respectant pas les limitations de vitesse. M. le Maire rappelle que des contrôles de vitesse sont prévus. M. le Maire précise qu'une réception de la chaussée sera effectuée en accord avec TEPAC.
- M. CARRÉ informe le Conseil municipal de la présence de rats sur les terrains de la ZAC Bel Air la Forêt. M. le Maire adressera un courrier à Rambouillet Territoires.
- M. VINCENT informe le Conseil municipal qu'il existe une petite marche de 2 à 3 cm entre l'allée goudronnée du parking qui mène à la salle des fêtes et le dallage de pavés. Le goudron n'effleure pas les pavés d'où cette petite dénivellation qui peut entraîner une chute, surtout pour les personnes âgées. M. le Maire précise qu'à l'occasion des travaux de la salle des fêtes, l'accès sera refait et ce problème sera résolu.

**La séance est levée à 21h30.**